

Don en numéraire des Etablissements Duclot pour l'Université Bordeaux 3
--

Exposé des motifs:

- Par convention adoptée en Conseil d'administration de l'Université Bordeaux 3 tenu le 04/03/2011, les établissements Duclot, société de négoce en boissons, ont accordé leur soutien à l'Université Bordeaux 3 dans le cadre d'une opération de mécénat pour le financement de bourses de thèses servies aux étudiants de l'Université Bordeaux 3 préparant une thèse de doctorat sous la direction d'un enseignant membre de l'équipe d'accueil (EA) n°4201 « Sciences, Philosophie, Humanités (SPH) » de l'Université Bordeaux 3.
- Cette contribution des établissements Duclot revêt la forme d'un don en numéraire, d'un montant de 300 000 € alloué à l'Université Bordeaux 3 pour le financement de deux bourses par année universitaire sur la période 2011-2018.
- Le projet de l'Université Bordeaux 3 étant d'accepter le don proposé, il convient pour ladite Université de soumettre l'acceptation de ce don à l'approbation de son Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.712-3 –IV-3°) du Code de l'Education.

Proposition de délibération:

- il est proposé au Conseil d'administration de l'Université Bordeaux 3 d'approuver l'acceptation par l'Université Bordeaux 3 du don de 300 000 € effectué par les établissements Duclot à l'endroit de l'Université Michel de Montaigne- Bordeaux 3.